

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 3006

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 21

À la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« ou sont rattachés à un foyer fiscal non imposable à l'impôt sur le revenu »

les mots :

« un foyer fiscal non imposable à l'impôt sur le revenu ou sont rattachés à un tel foyer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel